Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-06

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2007 du Receveur Municipal

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical,

Vu le compte de gestion du Receveur relatif aux comptes du Syndicat de l'exercice 2007,

Considérant que ledit compte de gestion correspond aux résultats du compte administratif 2007,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide :

- **d'approuver le compte de gestion 2007 du Receveur ci-annexé concernant les comptes du Syndicat mixte.**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-07

Objet : Adoption du Compte Administratif 2007

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical est réuni sous la présidence déléguée à Madame Catherine Levraud, 1ère Vice-Présidente, le Président étant sorti de la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par le Président du Syndicat mixte.

- Que la présentation du compte administratif se résume ainsi :

  - **Fonctionnement**

Dépenses réalisées en 2007	**858 614,58 €**
Recettes réalisées en 2007	*961 764,19 €*
Résultat de l'exercice	**+ 103 149,61 €**
Résultat net de fonctionnement	**+ 307 622,82 €**

  - **Investissement**

Dépenses réalisées en 2007	**718 671,98 €**
Recettes réalisées en 2007	*1 080 086,66 €*
Résultat de l'exercice	**+ 361 414,68-€**
+ excédent 2006 (N-1) =	**+ 382 120,68**
Résultat global d'investissement	**+ + 743 535,36 €**

Les restes à réaliser, annexés au budget 2008 sont de :

En dépenses : 1779 298,85 € et en recettes : 1 548 582,02 €

Soit **: - 230 816,83 €**

Résultat net d'investissement + 512 718,53 €

Résultat global fonctionnement + investissement : +820 341,35 €

Ceci exposé, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité syndical,

Vu la délibération n° CS-2008-06 – approbation du c ompte de gestion 2007

Vu le compte administratif 2007,

Vu la proposition de la 1ère Vice-Présidente,

Après avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents ou représentés** dans la salle, étant entendu que le Président est sorti de la salle :

Décide :

- **D'ADOPTER le compte administratif 2007 comme détaillé ci-dessus et en conformité avec le compte de gestion du Receveur.**

- **de donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-08

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2007

Document informatique

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-09

Objet : Vote du Budget primitif 2008

Monsieur le Président expose :

- Qu'il soumet au vote du Comité syndical un budget primitif pour l'exercice 2008, avec reprise et affectation des résultats, s'équilibrant, en recettes et en dépenses à :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL CUMULE	
Budget primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2008	1586 202 €	1586 202 €	2 920 094 € dont 1 779 298,85 € de dépenses engagées non mandatées	2 920 094 € dont 1 548 482,02 € de recettes restant à réaliser	4 506 296€	4 506 296 € dont 1 051 158,18 € de résultat reporté

Le Comité syndical,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré,

VOTE ainsi qu'il suit, le budget primitif, section par section et chapitre par chapitre :

1. Section d'investissement

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Section de fonctionnement

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-10

Objet : Attribution indemnités de fonction du président - et remboursements de frais

La présente délibération est votée hors la présence du Président Gérard Jouve sorti de la salle de délibérations.

Monsieur Régis Gatti, 3ème Vice-Président expose :

- Que par délibération n°CS 2007-18 le Comité syndical a délibéré sur l'attribution d'indemnités de fonctions pour le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles en application du décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 (ci-annexé) et le remboursement des frais exposés par le président dans le cadre de ses fonctions au sein du Parc, sur présentation de justificatifs.

- Que lors de chaque nouvelle élection du président, le Comité syndical doit délibérer sur l'attribution de ces indemnités et frais.

- Que l'enveloppe nécessaire au paiement des indemnités a été inscrite sur le budget 2008 du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du 3ème Vice-Président,

Vu le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 ci-annexé,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,** étant entendu que le Président, sorti de la salle, ne participas au vote,

Décide :

- **d'attribuer au président du Parc naturel régional des Alpilles l'indemnité pour l'exercice des fonctions de président du Parc naturel régional des Alpilles aux conditions fixées par le décret n°2006-1614;**

- **d'accepter de prendre en charge le remboursement des frais exposés par le président dans le cadre des ses fonctions au sein du Parc naturel régional des Alpilles, sur présentation de justificatifs ;**

- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-11

Objet : Prise en charge des frais de déplacement et de mission des présidents de commission

Monsieur le Président expose :

- Que les présidents des 6 commissions permanentes du Parc naturel régional des Alpilles sont amenés à effectuer régulièrement des déplacements et des missions dans le cadre de leur fonction et qu'ils ne perçoivent actuellement aucune indemnité.

- Qu'à l'instar de ce qui a été décidé pour les membres du Comité scientifique et technique du Parc, il pourrait être envisagé le remboursement des frais de déplacement et de mission des présidents de commission.

- Que le remboursement pourrait s'effectuer sur la base des textes en vigueur applicables au personnel du Syndicat mixte soit :
  - *Frais de déplacement en véhicule personnel : forfait kilométrique*
  - *Frais de parking et de péages : sur présentation de justificatifs*
  - *Frais de mission (forfait par repas et nuitée)*

- Que l'enveloppe nécessaire au paiement des indemnités a été inscrite sur le budget 2008 du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Décide :

- **d'accepter de prendre en charge le remboursement des frais engagés par les présidents des 6 commissions dans le cadre de leur fonction au sein du Parc naturel régional des Alpilles suivant les modalités exposées ci-dessus ;**

- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-12

Objet : Prise en charge des frais de déplacement des rapporteurs de commission

Monsieur le Président expose :

- Que les rapporteurs des commissions permanentes du Parc naturel régional des Alpilles sont amenés à assister régulièrement aux réunions organisées par le syndicat mixte et qu'ils ne perçoivent actuellement aucune indemnité.

- Qu'à l'instar de ce qui a été décidé par délibération CS n°2008-11 pour les présidents de commissions, il pourrait être envisagé le remboursement des frais de déplacement des rapporteurs de commission.

- Que le remboursement pourrait s'effectuer sur la base des textes en vigueur applicables au personnel du Syndicat mixte soit :
  - *frais de déplacement en véhicule personnel : forfait kilométrique*
  - *Frais de parking et de péages : sur présentation de justificatifs*

- Que l'enveloppe nécessaire au paiement des indemnités a été inscrite sur le budget 2008 du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles.

- Que ce remboursement ne vise que les réunions organisées par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, au sein desquelles les rapporteurs sont dûment convoqués es qualité.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Décide :

- **d'accepter de prendre en charge le remboursement des frais exposés par les rapporteurs des commissions pour leur participation aux réunions dans le cadre du Parc naturel régional des Alpilles suivant les modalités exposées ci-dessus ;**

- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-13

Objet : Malle pédagogique – participation des communes pour l'animation

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération n°2007-67 le Comité syndical a délibéré sur l'augmentation des tarifs des prestations pour l'animation de la malle pédagogique. Cette prestation s'élève, depuis le 1er janvier 2008 à 145 € par ½ journée par classe

- Que depuis la mise en place des animations dans les écoles des communes des Alpilles, la participation des communes se montant à 48,78 € ½ journée et par classe n'a pas suivi l'évolution des tarifs des prestations

- Qu'il est proposé en conséquence de porter cette participation à 50 € par ½ journée et par classe à compter du 1er janvier 2008

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Décide :

- **De porter la participation des communes à l'animation de la malle pédagogique (animations en classe et sorties) à 50 € par ½ journée et par classe à compter du 1er janvier 2008 ;**

- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-14

Objet : Cotisations statutaires – Réévaluation

Monsieur le Président expose :

- Que les dispositions de l'article 13-1 « Contribution des membres » des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles prévoit la réévaluation de la contribution des membres qui s'effectue :

  - *pour les communes membres en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 1er janvier de l'année en cours (série ensemble des ménages hors tabac 4018D) et du nombre d'habitants (année de référence 2006)*
  - *pour le Département et la Région, en fonction du même indice mais avec comme année de référence l'année 2007*

- Que si les communes n'ont pas à délibérer dans leurs conseils municipaux, la Région et le Département doivent approuver cette réévaluation chacun en ce qui le concerne.

- Que la répartition de cette réévaluation figure sur les tableaux ci-annexés.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu les tableaux ci-annexés,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

Décide :

- **D'approuver la réévaluation de la contribution des membres telle que présentée ci-dessus ;**

- **De saisir le Président du Conseil général et le Président du Conseil régional en vue d'obtenir leur accord sur la réévaluation de leur contribution ;**

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-15

Objet : Demande de subvention complémentaire au Conseil régional pour le fonctionnement de la structure pour l'année 2008

Monsieur le Président expose :

- Que le Conseil régional a décidé de porter sa participation pour le fonctionnement 2008 du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles de 460 000 € à 488 000 €.

- Que suite à la décision qui vient d'être prise concernant la réévaluation des contributions statutaires, la Région voit sa cotisation passer de 460 000 € à 467 108 €.

- Que les services de la Région ont demandé que le complément de leur participation 2008 qui s'élève à 20 892 € fasse l'objet d'une demande particulière et ne soit pas inscrite en participation statutaire.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **Décide :**

  - **D'accepter la participation complémentaire de la Région qui permet au Syndicat mixte de bénéficier d'une participation totale de 488 000 € pour ses dépenses de fonctionnement de l'année 2008 ;**

  - **De présenter, conformément au souhait des services de la Région, un dossier de demande de subvention complémentaire pour un montant de 20 892 € ;**

  - **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-16

Objet : Agents de Prévention et de Surveillance des Incendies de Forêt : adoption du dispositif prévisionnel- cahier des charges et budget

Monsieur le Président expose :

- Qu'en février 2008, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur informait les services du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles de l'urgence à présenter immédiatement un dossier de demande de subvention pour la mise en place de la démarche d'assistant à la prévention des incendies durant la période estivale.

- Qu'il est rappelé que le Parc Naturel Régional des Alpilles adhère à cette démarche depuis la saison estivale 2006, qui a été reconduite lors de la saison estivale 2007.

- Que le Bureau Syndical a été sollicité et, par délibération BS-2008-03, a décidé d'approuver la démarche de dépôt d'une demande de financement auprès du Conseil régional PACA permettant de relancer l'opération d'assistance à la prévention et la sensibilisation aux risques incendies de forêt pour la saison estivale 2008 en augmentant les effectifs et la durée de la mission de ces agents, et de proposer à l'ordre du jour du Comité syndical, la délibération définitive appuyée sur le cahier des charges ci-annexé.

- Que le cahier des charges ci-dessous, est un projet dans l'attente du nouvel arrêté préfectoral 2008 réglementant la fréquentation des espaces sensibles aux incendies de forêts.

Assistant à la prévention et la surveillance des incendies de forêts (APSIF)
Démarche Alpilles - Eté 2008

Projet de Cahier des charges

Le présent cahier des charges n'est encore qu'au stade de projet. En effet, il est constitué de propositions d'organisation de la démarche élaborée par les agents du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, sur la base des retours d'expérience des saisons estivales 2006 et 2007, et de l'évolution de l'arrêté préfectoral réglementant la circulation des personne en massifs forestiers sensibles.
Ces propositions, et donc le contenu de la mission 2008, doivent faire l'objet de réunions de concertation de l'ensemble des services entrant dans le système de prévention des incendies, des élus et des agents du Parc Naturel Régional des Alpilles, afin d'en préciser les détails.

Ce cahier des charges pourra être entériné par le Comité syndical et transmis auprès des services du Conseil Régional.

Le territoire des Alpilles regroupe 16 communes : Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Mas Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès, Saint-Martin de Crau (en partie), Saint-Rémy de Provence, Sénas et Tarascon (en partie).
« La charte du Parc naturel régional des Alpilles présente le projet de territoire élaboré par les élus, les associations, les institutionnels, les socioprofessionnels et les habitants. Elle constitue le document de référence pour les 12 ans à venir en matière de développement durable.
…/ …le projet de territoire pour les Alpilles s'appuie sur cinq priorités stratégiques :

- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.
- L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels

- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté »

Des enjeux pour ce territoire

L'économie des Alpilles repose fortement sur le tourisme. L'offre touristique bénéficie des atouts d'un territoire à très forte identité rurale et provençale, dont l'image attractive a largement dépassé les frontières. La valeur biologique des Alpilles, reconnue sur le plan national et international, rajoute encore à cet attrait.

C'est lorsque la saison touristique bat son plein que les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum. Le massif des Alpilles est le plus grand massif forestier des Bouches-du-Rhône. La prévention des incendies de forêts est un des volets les plus importants dans la gestion des Alpilles. En 1995, le Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif des Alpilles a permis de faire ressortir les grandes orientations et d'établir une stratégie de prévention des incendies efficace en réalisant un grand nombre d'aménagements (débroussaillement, citernes, pistes etc.) au sein du massif.

Malgré ces efforts, le risque reste présent et la fréquentation de la forêt en période estivale présente un danger pour les usagers. Afin de les protéger, le Préfet prend chaque année un arrêté réglementant la circulation des personnes dans les espaces forestiers des Bouches-du-Rhône en fonction des conditions de sécheresse et de vent notamment (application de l'arrêté notamment par les services de gendarmerie, police, Office National de Forêts). Le Parc Naturel Régional des Alpilles relaie cette information par une campagne d'affichage aux entrées du massif. Les patrouilles des Comités communaux feux de forêts et des forestiers sapeurs exercent également une mission d'information auprès du public. Mais force est de constater que tout cela ne suffit pas, le public continuant de pénétrer dans le massif forestier en cette période, quelle que soient les conditions.

La démarche APSIF pour la saison estivale 2008

En réponse à ces enjeux et en conformité avec les objectifs de la charte concernant la gestion de la fréquentation, pour la saison estivale 2006, l'Agence publique du massif des Alpilles a décidé de répondre favorablement à l'initiative du Conseil régional qui vise à mettre en place une opération de sensibilisation du public au risque incendie par la mobilisation de jeunes volontaires.

Une démarche expérimentale correspondant au recrutement de 4 agents sur l'ensemble de la saison estivale a donc été mise en place.

Cette action présentait deux dimensions principales :

- une dimension expérimentale limitée dans l'espace et dans les moyens humains
- une dimension de sensibilisation et d'information uniquement en écartant l'aspect surveillance des massifs (en accord avec le SDIS).

L'objectif de cette démarche était de toucher le maximum d'individus par la sensibilisation afin d'éviter la pénétration dans les espaces sensibles pour garantir la sécurité des personnes.

De plus, les agents chargés de cette mission ont pu également récolter de précieux renseignements concernant la fréquentation.

Fort de cette expérience, le dispositif a été relancé pour la saison estivale 2007, de manière plus étendue, en augmentant les effectifs (10 agents, au lieu de 4), afin de couvrir un territoire plus large.

Sur la base des nouvelles conditions réglementant la fréquentation émises par l'Arrêté préfectoral n°750 du 15 mai 2007, cette démarche a permis de mettre en place une organisation rendant possible une pénétration de la fréquentation sur certaines zones spécifiques, de manière sécurisée et encadrée par la présence des agents de sensibilisation, seulement les jours où la fréquentation est autorisée par arrêté préfectoral sur l'ensemble de la journée (situation à risque feux de forêts « peu dangereuse »).

Cette démarche s'est matérialisée par l'élargissement de zones d'accueil du public, au-delà de la seule zone de stationnement.

La démarche 2008, aura pour objectif de continuer dans ce sens en répondant à l'objectif 48 de la charte du Parc Naturel Régional : «rechercher l'adaptation de l'arrêté préfectoral de réglementation de la circulation dans les massifs boisés, permettant une fréquentation sécurisée et encadrée ».

Sur la base des résultats du traitement, en cours, des données sur la fréquentation de ces sites recensées tout au long de la saison 2007, il pourra être engagé une réflexion sur l'opportunité d'élargir la démarche à d'autres sites, voir créer des Zones d'Accueil du Public En Forêt (ZAPEF). Ceci ne pourra être engagé que dans la mesure où il y aura augmentation des effectifs.

Le dispositif mis en place :

Principe de fonctionnement

La démarche pour la saison estivale 2008 est lancée de manière plus étendue, en augmentant les effectifs (19 agents, au lieu de 10), afin de couvrir un territoire plus large et permettre une démarche de gestion plus générale.

Moyens humains

19 agents travaillant en binôme, constitueront l'équipe d'Agents de sensibilisation. Un de ces agents aura un rôle de coordinateur, dont l'objectif est d'améliorer l'organisation des équipes ainsi que les liens entre Syndicat mixte du Parc Naturel Régional et les équipes d'agents. Cette organisation particulière est indispensable dés lors que les effectifs sont augmentés.

L'ensemble des agents sera encadré par le personnel du Parc Naturel Régional des Alpilles. Le dispositif de prévention et de surveillance mis en place pendant la saison estivale (SDIS, gendarmerie, ONF, forestiers sapeurs, CCFF) pourra intervenir auprès des agents en cas de besoin, et dans le cas où la situation dépasse la compétence des agents (notamment situation d'urgence).

Les agents recrutés bénéficieront d'une formation leur permettant d'assurer leur mission (voir paragraphe suivant).

Equipement

a. Trousse de secours
b. Cartographie des Alpilles
c. Téléphones portables
d. Appareil photo jetable
e. Brochure de sensibilisation support communication (bilingue)
f. tenue vestimentaire spécifique avec identifiant, ne devant pas être confondue avec la tenue vestimentaire des autres organismes de surveillance déjà en place
g. Logo magnétique du Parc apposé sur les véhicules
h. numéros de téléphone utiles (mairies, offices du tourisme, pompiers, gendarmerie, vétérinaires…)

Territoire

Les sites visés seront couverts par les agents 7 jours sur 7 durant toute la mission.

Le choix des sites visés fera l'objet d'un travail de concertation de l'ensemble des acteurs de la prévention des incendies de forêt : ONF, CCFF, SDIS, Forestiers Sapeurs, Gendarmerie, mais également de l'ensemble des Maires et élus des communes du Parc Naturel Régional. Ce travail devra permettre de mettre en place le dispositif APSIF Alpilles 2008 de manière cohérente avec les dispositifs de prévention déjà en place sur le territoire, sur la base des retours d'expériences des deux premières années.

Rappel des sites ayant bénéficié de la présence des Agents en 2007, rassemblant les critères principaux suivants :

- correspondre à une entrée stratégique du public dans les espaces sensibles des Alpilles
- correspondre à une zone d'accueil du public bien définie et matérialisée (stationnement et détente)
- présenter une possibilité d'élargissement de la zone de fréquentation (chemins détourant la zone) permettant une surveillance efficace et sécurisée, afin de répondre au 3ème objectif de la mission des agents

Les sites choisis se situaient sur les communes de :

- St Rémy de Provence : site du parking des Plaines,
- Fontvieille : aux abords du site du Moulin de Daudet,

- Orgon : site de Notre Dame de Beauregard et du Lac de la Vallée heureuse,
- Lamanon : site des Grottes de Calès,
- Les Baux de Provence : site de la Table d'Orientation

Durée de la mission

Le Conseil Régional a été sollicité afin que la période d'application de cette opération se calque sur les dates d'effet de l'arrêté préfectoral réglementant la circulation des véhicules et personnes dans les massifs forestiers des Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire **du 1er juin 2008 jusqu'au 30 septembre 2008 inclus**.

Il est également souhaité que la mission incombant à l'agent coordinateur, débute deux semaines avant, afin de permettre une bonne appréhension de la mission, et se termine deux semaines après, afin de permettre la réalisation du bilan de la saison, soit 5 mois au total.

Pour autant, les critères d'intervention de la Région ne permettent la prise en charge de ces APSIF que sur une durée de 3 mois. Le dispositif proposé est donc de 18 APSIF sur 3 mois, plus 1 agent sur 4 mois, avec prise en charge par le Parc du 4ème mois.

Mode de fonctionnement

Celui-ci devra être affiné lors des réunions d'élaboration de la démarche.

Les plages horaires quotidiennes pendant lesquelles la présence des agents est indispensable, seront définies lors de l'élaboration du planning de présence en fonction des résultats obtenus par l'expérience 2006 et 2007 et en prenant en compte la possibilité d'ouverture élargie lors des journées en situation de risque peu dangereuse ou la mise en place de ZAPEF.

Ces plages horaires pourront être affinées selon les relevés de fréquentation obtenus en cours de saison.

La formation

L'objectif de la mission étant de sensibiliser un large et éclectique public aux risques incendies et au comportement à adopter face aux contraintes réglementaires et naturelles de fréquentation du massif des Alpilles, les agents recrutés devront notamment avoir une bonne connaissance générale des Alpilles, du dispositif de prévention et de surveillance en place en été, des techniques de communication pour le contact avec le public :

- formation générale (connaissance du territoire, aspect réglementaire, géographique, topographie, politique du territoire …)
- formation spécifique sur la mission (connaissance des outils, rôle de l'APSIF, place dans le dispositif de prévention et de surveillance, contact avec le public, relation avec les services de surveillance)
- Attestation de formation aux premiers secours (formation par le SDIS)

Le contenu de cette formation sera affiné selon le retour d'expérience des agents de sensibilisation 2007.

Le recrutement :

Les critères de recrutement

Les critères de recrutement sont ceux émis par la Région, à l'origine de cette opération, additionnés de ceux du Parc Naturel Régional des Alpilles et du SDIS en rapport avec la spécificité de la présente mission et du territoire des Alpilles. Les critères sont donc les suivants :

a. Emploi saisonnier de 3 mois pour les agents et de 4 mois pour le chef d'équipe
b. 18-26 ans
c. Pratique Anglais
d. Connaissance géographique du territoire du PNR des Alpilles
e. Permis B
f. Prédisposition à la malléabilité possible des horaires au cours du contrat
g. Salaire (SMIC), type de contrat (CDD)
h. Suivi d'une formation spécifique
i. Possession d'un véhicule personnel

La commission d'analyse des candidatures

a. Composition

Région, SDIS, Parc Naturel Régional des Alpilles (élus et techniciens)

b. Critères de recrutement
La grille de recrutement, qui reprend les critères définis ci-dessus, sera celle élaborée pour la démarche 2007, soumise pour avis aux membres de la commission pour compléments éventuels.

c. Mode de recrutement
Le recrutement sera basé sur les CV reçus par le Parc Naturel Régional des Alpilles, ayant engagé une diffusion de l'offre d'emploi saisonnier auprès de ses communes membres, de ses partenaires territoriaux et de la presse locale.

d. Déroulement du recrutement
Le recrutement se fera en deux temps. Une présélection avec un test de première évaluation permettra la sélection d'un pool de candidats. Les candidats retenus seront départagés lors d'un entretien avec la commission ad hoc.

- Que suite aux discussions avec les services du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur sur l'éligibilité des budgets, il est présenté ci-dessous la proposition du budget définitif soumis à délibération du Comité syndical.

Budget de fonctionnement	**Coût TTC**
1. Frais liés au personnel en charge de la mission	**123 633,00 €**
1.1. salaires + charges du poste pour 19 agents	**119 948,00 €**
2 054 €/pers. sur une période de 3 mois pour 18 agents, équivalent à un salaire SMIC horaire sur la base de 35h/semaine à temps plein	110 916,00 €
2 258 € pour le chef d'équipe sur 4 mois, équivalent à 110 % du SMIC sur la base de 35h/semaine à temps plein (1 mois pris en charge intégralement par le Parc des Alpilles)	9 032,00 €
1.2. frais liés au fonctionnement des postes	**3 685,00 €**
Petit équipement :	***1 040,00 €***
Trousse de secours x 5	100,00 €
Achat de 7 téléphones	140,00 €
Abonnement téléphonique (pour 10 téléphones à 20 € par mois pendant 3 mois)	600,00 €
Equipement divers type cartes IGN, appareils photos jetables…	200,00 €
Frais de déplacements et indemnités pouvant être allouées aux APSIF durant leur mission	***1 600,00 €***
Formation des APSIF (à raison de 55 € par personne comprenant l'AFPS)	***1 045,00 €***
2. Frais liés à l'encadrement et à la formation des agents	**6 730,00 €**
Participation aux frais administratifs, frais liés à la formation des agents et aux déplacements pour le suivi des APSIF, astreintes des week-ends et jours fériés, par les agents du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Alpilles	
3. Frais de publicité, relations publiques, communication, panneautage sur site…	**5 000,00 €**
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION	**135 363,00 €**
Déduction du mois supplémentaire du chef d'équipe pris en charge par le Parc des Alpilles	**-2 258,00 €**
TOTAL SUBVENTIONNABLE PAR LA REGION	**133 105,00 €**

- Que le plan de financement proposé est le suivant :

Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	80% du total subventionnable (hors mois supplémentaire du chef d'équipe)	**106 484,00 € TTC**
Participation du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles	solde (avec mois supplémentaire du chef d'équipe)	**28 879,00 € TTC**
MONTANT TOTAL	100 %	**135 363,00 € TTC**

- Qu'il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur la démarche APSIF Alpilles 2008, son budget et le plan de financement prévisionnel. Les sommes seront inscrites au budget 2008, conformément à ce qui a été présenté au Conseil Régional pour subvention.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer **:**

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré**, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De réaliser l'opération d'assistance de prévention et de surveillance des incendies de forêt 2008, dont le budget est présenté ci-dessus, sous réserve de l'obtention des financements du Conseil régional ;**

- **Que le montant de cette opération pourra être de 135 363,00 € (cent trente cinq mille trois cent soixante trois euros) TTC maximum tel que détaillé ci-dessus ;**

- **D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-17

Objet : Délégation de signature donnée au 1er Vice Président

Monsieur le Président expose :

- Qu'au titre de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est autorisé à déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à un vice président.

- Que cette disposition est explicitement prévue par les statuts du syndicat mixte qui dans leur article 10 indique que le président peut déléguer partie de ses pouvoirs à un vice président.

- Qu'il est important pour assurer la continuité d'action du syndicat mixte de prévoir par délibération cette disposition qui subsistera aussi longtemps qu'elle ne sera pas rapportée.

- Que cette délégation ne pourra s'exercer que dans le cadre défini par la présente délibération.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer**.**

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré**, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'autoriser le Président, à donner à madame Catherine Levraud, première Vice Présidente, délégation de signature et pouvoir de représentation dans toutes ses prérogatives d'exécutif du syndicat mixte en cas d'empêchement du Président.**

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-18

Objet : Délégation de signature aux directeur et directeur adjoint

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est autorisé par le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-9, à donner sous sa surveillance et sa responsabilité et par arrêté , délégation de signature au directeur et au directeur adjoint pour la mise en œuvre des actions courantes du syndicat mixte,

- Qu'il est nécessaire d'encadrer ce système de délégation par une délibération du syndicat mixte permettant de donner aux services une facilité de fonctionnement,

- Que cette délégation n'a pas de caractère général et qu'elle permet seulement de se décharger des formalités matérielles, sous le contrôle et la responsabilité du Président,

- Que l'arrêté nominatif permettra de préciser le cadre de cette délégation,

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer**.**

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré**, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'autoriser le Président à donner par arrêté une délégation de signature au directeur et au directeur-adjoint pour la mise en œuvre des actions courantes du syndicat mixte, selon les termes des articles L 2122-19, L. 5211-9, R 2122-8 et R 2122-10 du CGCT.**

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-19

Objet : Marché travaux RTI 2003 – lots 2 et 3 : avenants

Monsieur le Président expose :

- Que comme indiqué dans le rapport de présentation ci-joint, suite aux imprévus survenus en cours de réalisation des travaux du lot 2 et du lot 3, certaines modifications de travaux s'imposent, entraînant des plus-values comme des moins-values.

- Que les modifications aboutissent aux augmentations suivantes :

  - Lot 2 : plus value de 2 636 € HT ; ce qui représente 1,02 % du montant initial du marché lot 2. Le nouveau montant du marché lot 2 est de 260 236.50. € HT, soit 311 242.85 € TTC. Cet avenant n'a aucune incidence sur le délai de réalisation des travaux du lot 2.

  - Lot 3 : plus value de 800 € HT ; ce qui représente 3,2 % du montant initial du Marché lot 3. Le nouveau montant du marché lot 3 est de 25 769 € HT, soit 30 819,72 € TTC. Cet avenant a une conséquence sur les délais de réalisation de la seule opération concernée, reportant ainsi la date de fin de réalisation de cette opération au 15 mai 2008.

- Que le surplus financier engendré par ces deux avenants sera pris en compte sur le budget global RTI 2003.

- Qu'il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la validation des modifications des lots 2 et 3 suite aux imprévus et au bilan financier qui en découle et donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer **:**

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré**, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider les modifications des lots 2 et 3 des travaux RTI 2003 ;**

- **De valider le bilan financier qui découle de ces modifications ;**

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

SCP id
INGENIERIE-DEVELOPPEMENT

PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

Parc naturel régional des Alpilles

Restauration des terrains incendiés en 2003
Maîtrise d'œuvre

RAPPORTS DE PRESENTATION

LOTS 2 et 3

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

LOT 2

Création de piste – Liaison RD 25 – RD 25A

Suite à la présence d'un puits sur le tracé de la piste, il est nécessaire de décaler le tracé d'une quinzaine de mètres en amont. Ceci implique une ouverture supplémentaire à l'aide d'un bulldozer sur 40 m. La distance de la piste créée sera donc de 940 m. Une livraison de tout venant sera nécessaire pour améliorer l'assise de la piste sur l'accès au chemin départemental.
Le montant du travail de création des 40 m supplémentaire et de 336 Euros HT (calcul sur la base du prix unitaire indiqué par le DPGF). Le montant de la livraison de tout venant est de 500 € HT
Le montant total est de **836 Euros HT**

Reprofilage de piste – Mont Mazette

Sur la partie Nord-Ouest, l'entreprise déterrera le tuyau alimentant une citerne pastorale, remplacera 25 mètres avec 2 raccords de 25 mm de diamètre et enfouira ce tuyau dans une tranchée préalablement creusée en bordure de piste sur une longueur de 470 mètres.
Le montant des travaux est de **1800 Euros HT**.

Le total des travaux supplémentaires du LOT 2 constitue une plus value de 2 636 € HT.

LOT 3

Lors de l'aménagement de l'aire de stationnement du parking, il s'est avéré nécessaire, pour améliorer la stabilité et la tenue du sol, d'apporter du tout venant et de le compacter sur une épaisseur de 10 centimètres sur toute la surface du parking soit 600 m².
Sur la base du prix unitaire du tout-venant, indiqué par le DPGF (2^{E}/ m²), le montant des travaux supplémentaires s'élève à **1 200 Euros HT**.

Le maire de la commune d'Aureille, ayant pour projet de rallonger le réseau pluvial, il n'est pas utile de mettre en place le revêtement bicouche. Suite à cette demande, la mise en place d'un revêtement bicouche sur la zone de stationnement circulation entre le cimetière et le lotissement est annulée. Le montant s'élevait à **400 Euros HT.**

La plus value pour la mise en place du tout-venant est de 1200 Euros HT.
La moins value pour la non réalisation du bicouche est de 400 Euros HT.

La plus value sur le montant des travaux du lot 3 est donc de 800 Euros HT.

Etabli par la SCP le 17/03/2008

Xavier Maixant

Avenants :

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-20

Objet : Candidature à l'appel à projet régional AGIR ASTER MDE - Autorisation de participation et engagement financier

Monsieur le Président expose :

- Que la Région propose de participer à des appels à projet dans le domaine des politiques énergétiques.
- Que le Pays d'Arles, le Parc de Camargue et le Parc des Alpilles (en conformité avec sa charte) ont souhaité répondre à un appel à projet concernant la maîtrise de la demande énergétique nommé ASTER MDE.
- Que le but de cet ASTER MDE est de dresser un bilan énergétique du territoire et d'en sortir une stratégie d'intervention en matière de politique énergétique pour les acteurs qui doivent la mettre en œuvre.
- Que la Région a mis à disposition des territoires qui souhaitent se lancer dans cet appel à projet (dont le Parc naturel régional des Alpilles) une assistance à la maîtrise d'ouvrage gratuite qui a permis de rédiger la note de cadrage du dossier ainsi que le cahier des charges de l'étude (documents joints à la délibération) dont les objectifs principaux sont décrits ci-dessus.
- Que ce projet ASTER MDE s'intègre en année 1 du Plan Local Energie Environnement (PLEE) du Parc des Alpilles. Il servirait ainsi à donner une connaissance de la situation énergétique du territoire à un temps t_0 et de définir plus finement la stratégie d'action du Parc en la matière pour les années suivantes du PLEE.
- Que le Bureau Syndical du Parc s'est prononcé favorablement pour cette candidature par délibération du 17 décembre 2007 n° BS-2007-06.
- Que le montant de la participation du Parc sur cette étude serait de 6.000 euros maximum, hors temps consacré par les techniciens du Parc pour l'animation et le suivi de cette étude, estimé à 20,5 jours et 5 269,50 euros pour une année.
- Qu'afin d'engager la démarche pour le dépôt du dossier à la Région, il est nécessaire que le Comité syndical puisse en délibérer.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider cette démarche et répondre à l'appel à projet, proposé par la Région, concernant la Maîtrise de la demande énergétique nommé ASTER MDE, avec le Pays d'Arles et le Parc de Camargue, tel qu'exposé ci-dessus ;**

- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 avril 2008

Le quatorze avril de l'année deux mille huit, à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Eyguières – Salle de la Gare, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :
Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, René Fontes – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marie Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Isabel Leroi-Cortot – Conseillère municipale d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :
Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme.

Etaient absents excusés :
René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Hervé Cherubini – Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Léon Vachet – Conseiller régional, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Marie-Françoise Rozenblit- Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2008-21

Objet : refus d'avenant au marché d'études passé avec BRLi pour la réalisation de l'étude hydraulique bassin versant sud Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que suite aux inondations de 2003, l'Etat a demandé au Syndicat mixte d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude hydraulique dont la finalité est d'aboutir à un schéma d'aménagement du bassin versant sud,
- Que l'étude hydraulique bassin versant sud Alpilles est lancée depuis le 17 avril 2007, pour une durée contractuelle de 16 mois, confiée à l'issue d'un marché, à la société BRLi,
- Que cette étude d'un coût de 172 000 € comprend 6 phases et que seules les 2 premières ont fait l'objet d'un rapport tandis que les 2 suivantes sont entamées,
- Que le rapport sur les 2 premières phases a été rendu en novembre 2007, mais considéré comme non satisfaisant, a fait l'objet de demande de modifications importantes conduisant BRLi à reprendre intégralement le rapport présenté, en se conformant au cahier des charges de l'étude,
- Qu'il s'en est suivi un retard dans le déroulement des procédures de validation en comité de pilotage de novembre 2007, et que la période d'élections municipales qui a suivi n'a pas permis d'engager de réunions de comité de pilotage ultérieurement,
- Que cette étude prévoit par ailleurs une phase importante de relevés topographiques sous traité par BRLi et dont la réalisation conditionne le déclenchement des phases ultérieures,
- Que le géomètre en charge de cette mission a sous estimé les difficultés de terrain pour les levées et que le travail qui devait s'effectuer au GPS nécessite finalement des levées au sol, d'une durée forcément plus longue,
- Qu'à partir de ce constat BRLi propose qu'un avenant au marché soit signé, portant le délai de réalisation de l'étude de 16 mois à 21 mois, avec un achèvement pour décembre 2008,
- Que le Bureau syndical réuni en date du 9 avril 2008 a eu à connaître de cette proposition et a émis un avis défavorable, considérant que les arguments évoqués par le prestataire n'étaient pas recevables et que les résultats de cette étude étaient attendus dans les délais arrêtés contractuellement,
- Qu'il ne peut être opposé au syndicat mixte que le temps nécessaire à l'exécution de la prestation de topographie a été mal évalué lors du dossier de candidature,
- Que la mise en œuvre par BRLi de moyens supplémentaires peut permettre de palier le temps supplémentaire nécessaire à l'entière réalisation de la topographie,
- Que le délai supplémentaire demandé influe sur les décisions à prendre par les communes en matière d'aménagement hydraulique de leur territoire,
- Que l'importance du report demandé est de nature à modifier les conditions concurrentielles du marché initial,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer **:**

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré**, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De rejeter cette demande de report de délai de fin d'étude pour les motifs évoqués précédemment et de refuser le projet d'avenant qui lui est soumis ;**

- **De demander à BRLi de trouver la solution qui permette la réalisation de cette prestation dans les délais contractualisés, sans quoi, le comité syndical se réserve le droit de demander des pénalités de retard, conformément à l'article 5 alinéa 5.02 du cahier des clauses administratives particulières ;**

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve